FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Par e-mail

A : GP MOTORSPORT SERIES SA – Monsieur Grégor RAYMONDIS

De : FFSA - Agnès Delarue

Date : lundi 17 novembre 2025 page(s) : 1

OBJET : Hoosier Formula Cup

Niveau d'enregistrement : Série Internationale / Silver

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

IS/4-2026 en date du 3 novembre 2025

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- Règlement Sportif Hoosier Formula Cup 2026
- Règlement Technique Hoosier Formula Cup 2026

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Réglementation et Championnats

HOOSIER FORMULA CUP 2026
Règlement sportif et technique

Règlement Sportif 4

ARTICLE 1 – ORGANISATION 4

1.1 PROMOTEUR – PERMIS D'ORGANISATION 4

PROMOTEUR 4

A.S.N. 5

PERMIS D'ORGANISATION 5

COMITE D'ORGANISATION 5

1.2 RÈGLEMENT 5

1.2.1. 5

1.2.2. 5

1.2.3. 5

1.2.4. 5

1.3 OFFICIELS 5

1.4 CALENDRIER 6

1.5 FORMAT 6

ARTICLE 2 – ASSURANCES 6

2.1 ASSURANCES 6

2.1.1. 6

2.1.2. 6

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES 7

3.1 ENGAGEMENTS 7

LICENCES 7

INSCRIPTION SAISON A LA HOSSIER FORMULA CUP 7

INSCRIPTION A UNE EPREUVE A LA HOSSIER FORMULA CUP 7

3.2 LAISSEZ-PASSER (Pass) 7

3.3 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES 8

3.4 VERIFICATIONS TECHNIQUES 8

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE 9

4.1 BRIEFING 9

4.2 ESSAIS - COURSE 9

ESSAIS PRIVES - LIBRES 9

ESSAIS QUALIFICATIFS 10

COURSE 10

PROCEDURE DE DEPART 10

SUR LA GRILLE DE DEPART 10
ZONE DE RASSEMBLEMENT AVANT LA COURSE 11
4.3 SAFETY CAR 11
4.4 FULL COURSE YELLOW "FCY" 11
4.5 ARRIVEE 12
4.6 PARC FERME 12
4.6.1. 12
4.6.2. 12
4.6.3. 12
4.6.4. 12
4.6.5. 12
ARTICLE 5 – CLASSEMENTS ET PRIX **13**
5.1 VAINQUEUR 13
5.2 ORDRE 13
5.3 POINTS 13
5.4 CLASSEMENT PAR COURSE 13
5.5 ATTRIBUTION DES POINTS 13
CLASSEMENT GENTLEMAN 14
CLASSEMENT ROOKIE 14
5.6 PARTANTS 14
5.7 CLASSEMENT FINAL DU CHALLENGE 15
5.8 EX AEQUO 15
5.9 PRIX PAR EPREUVE 15
5.10 PRIX EN FIN DE SAISON 15
5.11 TROPHEE 15
ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES **15**
6.1 ZONE DES STANDS 15
6.1.1. 16
6.1.2. 16
6.1.3. 16
6.1.4. 16
6.1.5. 16
6.2 AIRE DE SIGNALISATION 16
6.3 AFFECTION DES STANDS – PARC CONCURRENTS 16
6.3.1. 16
6.3.2. 17
6.3.3. 17

VOITURES PARTICULIERES 17
OPERATIONS COMMERCIALES 17
ARTICLE 7. INCIDENTS – RECLAMATIONS - APPEL **17**
7.1 INCIDENTS 17
7.2 PENALITES 18
PENDANT LES ESSAIS 18
PENDANT LA COURSE 18
7.2.1. 18
7.2.2. 19
7.2.3. 19
7.2.4. 19
7.2.5. 19
7.2.6. 19
7.2.7. 19
7.3 DISQUALIFICATION 19
7.3.1. 19
7.3.2. 19
Règlement Technique **20**
ARTICLE 8 - VOITURES ADMISES **20**
ARTICLE 9 – PUBLICITÉ **20**
9.1 PUBLICITE OBLIGATOIRE ***20***
9.2 PLAN D'IDENTIFICATION ***20***
ARTICLE 10 – PLAN D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE **20**
10.1 NUMÉRO DE COURSE 20
ARTICLE 11 – PNEUMATIQUES - CARBURANT - EQUIPEMENT **21**
11.1 PNEUMATIQUES 21
11.2 CARBURANT 22
11.3 EQUIPEMENT 22
ÉCHAPPEMENT 22
TRANSPONDEUR 22
LEST.. 22
TELEMETRIE - TRANSMISSION 22
SPÉCIFICITÉS – MISE EN MARCHE 23
ANNEAU DE REMORQUAGE 23
CAMERA EMBARQUEE 23
MATÉRIEL DANS LA PIT-LANE 23
ANNEXES AUX REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE **24**

Règlement Sportif

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : IS/4 – 2026
DATE : 17 novembre 2025

ARTICLE 1 – ORGANISATION

1.1 PROMOTEUR – PERMIS D'ORGANISATION

La série Internationale intitulée **Hoosier Formula Cup** est régie par :
Le Code Sportif International FIA et ses annexes (ci-après le Code),
Les bulletins sportifs et techniques, annexes, additifs, les prescriptions générales relatives aux Circuits,
Les prescriptions générales relatives aux Séries Nationales
Les prescriptions générales et le Règlement Standard des circuits « asphalte » de la FFSA.
Le présent Règlement Sportif et Technique spécifique à la série.

Toutes les parties prenantes (le Promoteur, les ASN, les organisateurs, les concurrents, les pilotes et les circuits) s'engagent à appliquer, ainsi qu'à respecter les règles régissant le challenge.

Ce règlement et ses annexes peuvent être amendés ou complétés par le promoteur de la série en cours de saison sous réserve d'approbation de l'ASN.
Tout pilote ou concurrent participant à la **Hoosier Formula Cup** est réputé connaître l'ensemble des règlements précités. Il s'engage à respecter cet ensemble de textes, dans la forme comme dans l'esprit.
Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la FFSA avant diffusion sous forme d'additif daté et numéroté.

Il incombe au concurrent cf. Article 9.15.1 du CSI de :
- S'assurer que toutes les personnes et participants concernés par son engagement observent dans leur intégralité les dispositions du Code, des Prescriptions Générales relatives aux Circuits, des Règlements Techniques applicables, du présent Règlement Sportif et Technique et des règlements de chaque épreuve.
- De s'assurer que toutes les mesures et décisions ont été prises en interne en matière de sécurité des pilotes et du personnel à l'occasion de la prestation sportive.

Tout concurrent doit désigner son représentant par écrit au moment de son engagement aux épreuves. Pendant toute la durée de l'épreuve, la personne responsable d'une voiture engagée à tout moment de l'épreuve est tenue, conjointement et solidairement avec le concurrent, de veiller à ce que ces dispositions soient respectées.

Toute situation non prévue dans ces règlements ou tout besoin de modification, ainsi que toute contestation pouvant survenir quant à leur interprétation, seront jugées par le comité d'organisation et feront l'objet d'un additif.

PROMOTEUR

GP MOTORS SPORT SERIES SA
Route des Bonnefontaines, 6
1700 Fribourg
Suisse contact.series@ultimatecup.eu

A.S.N.
L'ASN de tutelle est la FFSA

Fédération Française du Sport Automobile
32 avenue de New York,
75781 PARIS

PERMIS D'ORGANISATION
Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, n° de Visa ……en date du ……..

COMITE D'ORGANISATION
Le Comité d'organisation de la **Hoosier Formula Cup** est composé ainsi :
- Le Directeur Général de la Série
- Le Chronométreur officiel de la Série
- Un Représentant du promoteur

En fonction du cas à étudier, le Comité d'Organisation pourra s'adjoindre les services des personnes suivantes :
- Le délégué technique
- Le Directeur de Course
- Un représentant du Collège des Commissaires Sportifs
- Le driver advisor

1.2 RÈGLEMENT

1.2.1.
La version française du présent Règlement Sportif et Technique, ses annexes et ses éventuels additifs constitueront le texte définitif auquel il sera fait référence, en cas de controverse et d'interprétation.

1.2.2.
Ce règlement sportif et technique rentrera en vigueur le 1er janvier 2026 et remplacera tout autre règlement pour le championnat.

1.2.3.
Tous les concurrents inscrits à la **Hoosier Formula Cup** seront informés de toute modification apportée à ce Règlement Sportif et Technique en spécifiant la date d'entrée en vigueur.

1.2.4.
Tout concurrent, constructeur ou pilote souhaitant obtenir entre deux épreuves un éclaircissement sur un point du Règlement, pourra saisir le promoteur. Toute interprétation émise par le Promoteur ne peut être opposable au pouvoir sportif que constituent le Directeur d'Epreuve et le Collège des Commissaires.
Pour ce faire, le concurrent ou pilote devra adresser au promoteur une requête dûment motivée à l'adresse suivante : GP MOTORS SPORT SERIES SA, Route des Bonnefontaines, 6 à Fribourg en Suisse en précisant clairement les points sur lesquels il souhaite l'interprétation.

1.3 OFFICIELS

Sur la **Hoosier Formula Cup** le promoteur désignera des officiels permanents :
- 1 Directeur de Course responsable de l'épreuve
- 1 délégué technique
- 2 Commissaires sportifs dont 1 président

Dans le règlement particulier de chaque épreuve, seront désignés par le Promoteur, différents officiels par

épreuve en fonction des engagés.

1.4 CALENDRIER

La Hoosier Formula Cup se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

13 14 15 FEVRIER 2026	PORTIMAO - PORTUGAL
20 21 22 FEVRIER 2026	ESTORIL - PORTUGAL
20 21 22 MARS 2026	NAVARRA - ESPAGNE
24 25 26 AVRIL 2026	CIRCUIT PAUL RICARD - FRANCE
29 30 31 MAI 2026	MAGNY-COURS - FRANCE
10 11 12 JUILLET 2026	MUGELLO – ITALIE
18 19 20 SEPTEMBRE 2026	SPA-FRANCORCHAMPS – BELGIQUE
16 17 18 OCTOBRE 2026	NAVARRA - ESPAGNE
6 7 8 NOVEMBRE 2026	PORTIMAO - PORTUGAL
4 5 6 DECEMBRE 2026	CIRCUIT PAUL RICARD - FRANCE

Le calendrier est prévisionnel. La FFSA et Ultimate Cup Series se réserve le droit de toute modification. De même, l'organisateur pourra introduire des courses de plus long format qui ne compteront pas pour l'établissement du classement final de la **Hoosier Formula Cup**. Dans ce cas un additif viendra en établir les règles.

Si une ou plusieurs Epreuves inscrites au calendrier n'étaient pas organisées, Ultimate Cup Series étudiera une éventuelle solution de remplacement en collaboration avec la FFSA. Si le calendrier est amputé d'une épreuve du fait que la FFSA et Ultimate Cup Series ne peuvent remplacer une Epreuve annulée, cela donnera lieu au remboursement du montant de l'engagement de l'épreuve.

1.5 FORMAT

Le plateau **Hoosier Formula Cup** est réservé aux équipages composés d'un pilote et se déroule sous le format suivant :
Deux séances qualificatives de 15 minutes chacune
Trois courses de 20 minutes chacune

ARTICLE 2 – ASSURANCES

2.1 ASSURANCES

2.1.1.

Pour chaque épreuve, le promoteur, doit souscrire une police d'assurance visant à couvrir la responsabilité civile de l'organisateur et des participants mais également de toute personne intervenant dans l'organisation. Cette assurance doit être conforme à la Réglementation FIA et au Code Sportif International en vigueur dans le pays où se déroule l'épreuve. Le certificat d'assurance sera annexé au règlement particulier de chaque épreuve et ainsi, tenu à la disposition des concurrents.

2.1.2.

Cette assurance qui sera souscrite par l'organisateur ne portera pas préjudice aux assurances personnelles de toute personne physique ou morale participant à l'épreuve (pilote, team, etc.).

Tous les pilotes qui participent à l'épreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

Le Promoteur peut refuser l'inscription à un concurrent dans la mesure où la **Hoosier Formula Cup** est ouverte sur invitation.

LICENCES

Tous les pilotes, concurrents et officiels participant à la **Hoosier Formula Cup** doivent détenir une licence en cours de validité. Ainsi, il est nécessaire d'avoir à minima une licence Internationale D (ICCD) et, le cas échéant, des licences valides et/ou les autorisations délivrées par leur ASN.

Les documents officiels recenseront uniquement les licences qui seront présentées. Il est possible pour un sponsor d'associer son nom à celui du team voire de le remplacer dans la mesure où ce dernier est d'accord.

Pour tout éventuel concurrent mineur, un tuteur devra être nommé et l'organisateur devra en être tenu informé. Il sera nécessaire de faire parvenir au promoteur une autorisation parentale afin que l'inscription soit effective. Une copie de la licence du tuteur devra également être fournie, sauf pour les étrangers dont l'ASN ne délivre pas ce type de licence.

INSCRIPTION SAISON A LA HOSSIER FORMULA CUP

Pour tout souhait d'inscription à la saison complète à la **Hoosier Formula Cup**, il faudra faire parvenir la demande au promoteur.

GP Motors Sport Series SA, Route des Bonnefontaines, 6 - 1700 Fribourg

Cette inscription devra parvenir au promoteur, accompagnée du règlement des frais d'inscription, au plus tard un mois avant la première épreuve. Des engagements tardifs pourront être acceptés jusqu'à 7 jours avant le début de la première épreuve.

INSCRIPTION A UNE EPREUVE A LA HOSSIER FORMULA CUP

Pour toute inscription à une épreuve de la **Hoosier Formula Cup**, le concurrent devra envoyer sa demande au promoteur au plus tard 7 jours avant le début de l'épreuve. Pour être prise en compte cette inscription devra être accompagnée du paiement à l'ordre **GP Motors Sport Series SA, Route des Bonnefontaines, 6 - 1700 Fribourg**
Le prix de chaque épreuve sera défini sur le bulletin d'inscription.

Un pilote pourra s'engager par épreuve sur plusieurs plateaux de la **Hoosier Formula Cup** mais ne pourra s'engager par épreuve que sur une seule voiture par plateau.

L'engagement d'un concurrent sera pris en compte dans la limite des places disponibles, la priorité étant donnée aux concurrents inscrits à la saison.
Un concurrent, inscrit à la saison, ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra en informer l'organisateur par tout moyen avant la date de clôture des engagements.

En cas de non-participation à une ou plusieurs épreuves, aucun remboursement ne sera réalisé.

3.2 LAISSEZ-PASSER (Pass)

Les laissez-passer (Pass) seront octroyés uniquement aux personnes qui composent les équipes. Le concurrent est le seul responsable de ses accompagnants.

Chaque équipe recevra 10 pass par voiture et par épreuve, comme suit :

- ***4 badges « PITLANE » ;***
- ***5 badges « PADDOCK » ;***
- ***1 badges « ALL » par pilote ;***
- ***1 pass parking « PADDOCK P1 » ;***
- ***3 pass parking « P3 ».***

3.3 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Des vérifications administratives, obligatoires pour tout concurrent, se tiendront avant chaque début d'épreuve. Les informations relatives à ce contrôle seront spécifiées dans le règlement particulier de l'épreuve (dates d'ouverture du contrôle, horaires & lieu). Chaque concurrent devra présenter les documents requis.

3.4 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Une fois le contrôle administratif fait, les concurrents pourront accéder aux vérifications techniques des voitures & équipements qui auront lieu à chaque épreuve. Ces vérifications sont obligatoires et seront réalisées par les Commissaires Techniques nommés par le Directeur de l'épreuve.

Les Commissaires Techniques peuvent, entre autres, demander à vérifier la conformité d'une voiture à tout moment ; requérir qu'un concurrent ou ses équipes démontent une voiture pendant le contrôle afin de vérifier les conditions d'admissibilité ou de conformité ; exiger qu'un concurrent s'acquitte des frais résultants d'une non-conformité et/ou de fournir un échantillon ou une pièce jugés nécessaires.

Le concurrent doit assurer le démontage et remontage suite au contrôle.

Le contrôle technique se tiendra dans le local technique ou éventuellement dans le box du concurrent, les informations relatives à ce contrôle seront spécifiées dans le règlement particulier de l'épreuve (dates d'ouverture du contrôle, horaires & lieu).
La voiture devra être présentée dans les conditions suivantes :
- Avec la fiche d'homologation à jour en version papier et son passeport technique
- Avec les certificats d'homologation pour le réservoir de carburant et l'arceau de sécurité
- Sans carburant
- Avec l'éventuelle (ou les éventuelles) bride(s), prête(s) pour être scellée(s), le fil devant être fourni par l'équipe
- Avec l'éventuel lest, prêt pour être scellé, le fil devant être fourni par l'équipe
- Avec le moteur scellé par le constructeur, ou prêt à recevoir les scellés
- Identification et feux supplémentaires installés, le cas échéant
- Avec tous les stickers obligatoires (sécurité, identification, partenaires du challenge, etc.), en conformité à la charte graphique.

Les équipements pilote à présenter lors du contrôle sont les suivants (au premier engagement de chaque pilote) :

- Casque (voir ci-après)
- Système de retenue frontal de la tête RFT
- Combinaison
- Sous-vêtements
- Bottines
- Gants

Une fiche d'équipement de sécurité pilote sera à compléter par le pilote et devra être fournie lors du contrôle de

la voiture. A la fin du contrôle chaque casque pilote approuvé recevra un sticker de validation à coller à l'extérieur en bas à gauche de l'emplacement du menton.
Pour l'équipement du personnel intervenant (stands, ravitaillement), une fiche de « Pit Safety Equipment » sera à compléter et à fournir.

Pour toute absence ou retard aux contrôles administratif et/ou technique, des pénalités seront appliquées. Des vérifications pourront être effectuées sur n'importe quelle voiture à tout moment de la manifestation.
Généralement, après chaque séance officielle, le 1er de chaque catégorie ainsi qu'une ou deux voitures choisies au hasard par le délégué technique seront vérifiées.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite du concurrent de la conformité de sa voiture.
En cas de non-conformité technique constatée en cours d'année, le concurrent pourra être exclu du championnat pour l'année en cours et perdra tous ses droits.

Un autocollant d'autorisation à participer à l'épreuve sera apposé à la fin des vérifications techniques une fois les voitures acceptées par les Commissaires Techniques, les installations de ravitaillement (si concerné) et la conformité des équipements et des installations du stand vérifiées. Une voiture ne peut participer à l'épreuve sans cet autocollant d'autorisation à participer à l'épreuve. Il ne doit jamais être enlevé (Pénalité : décision du collège) et doit rester visible en permanence.

Il est du devoir de chaque Concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est en conformité avec ce règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve et/ou de la saison.

Les voitures de réserve telles que définies ci-après ne sont pas admises (sauf accord du collège des commissaires). Est une voiture de réserve, une voiture qui n'est pas destinée à participer à la Compétition épreuve mais à se substituer à celle engagée à titre principal par le concurrent.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve débute à l'ouverture des vérifications administratives. Durant

toute l'épreuve (essais et courses) :
Lors d'un arrêt au stand, ce n'est que lorsque la voiture est arrêtée devant son stand que le pilote sortant de la voiture peut :
- Arrêter son moteur
- Détacher son harnais
- Dégrafer son casque

4.1 BRIEFING

Se référer au Règlement Standard des Circuits « Asphalte » FFSA. Tous les pilotes et team-managers participant à l'épreuve devront être présents pendant toute la durée du Briefing sous peine de pénalités.

4.2 ESSAIS - COURSE

ESSAIS PRIVES - LIBRES

Des séances d'essais privés et/ou libres pourront être organisées par le Promoteur au plus tôt le jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.
Tout pilote participant à des séances d'essais privés dans le cadre de l'épreuve devra impérativement se conformer aux mêmes règles que celles appliquées pendant les séances d'essais officiels et la course.

Tout pilote admis à participer à la course est tenu de prendre part à au moins une séance d'essais officielle qui se déroule suivant le programme défini dans le règlement particulier de l'épreuve, et ce sur la voiture sur laquelle il est engagé sauf accord du collège des commissaires sportifs.

ESSAIS QUALIFICATIFS

Il y aura deux séances de qualification d'une durée de 15 minutes chacune. Le Directeur de course pourra prendre la décision de ne pas arrêter le temps dans la séance en cours en cas de drapeau rouge.

Le meilleur temps réalisé par chaque pilote pendant la séance qualificative 1 permet de déterminer la grille de départ de la première course.

Le meilleur temps réalisé par chaque pilote pendant la séance qualificative 2 permet de déterminer la grille de départ de la seconde course.

En cas d'égalité de temps le classement sera établi sur la base du premier pilote qui réalisera le temps.

La grille de départ de la course 3 sera établie selon le classement résultant de l'addition des positions obtenues lors des courses 1 et 2.
En cas d'égalité le classement sera établi sur la base du meilleur tour effectué durant les courses 1 et 2. Si cela ne suffisait pas à les départager, la priorité sera donnée à celui l'ayant réalisé en premier.

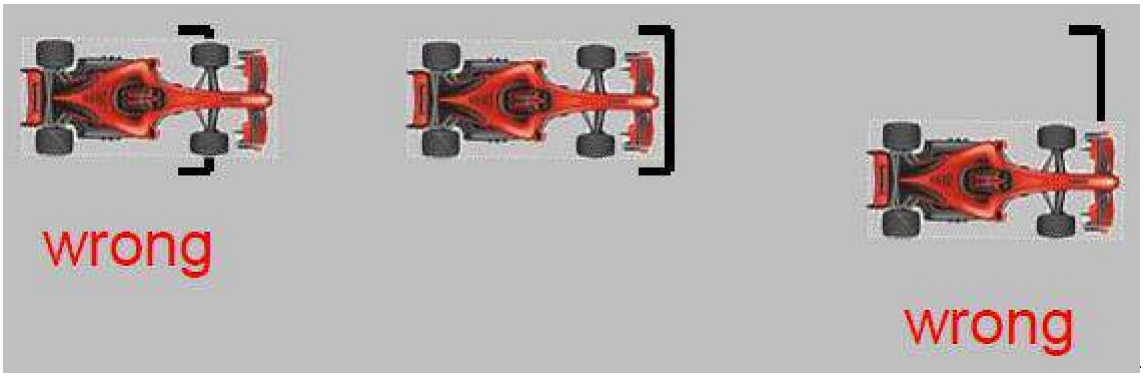
COURSE
L'épreuve est composée de 3 courses, chacune d'une durée de 20 min.

PROCEDURE DE DEPART

La procédure de départ est en départ arrêté.

La grille de départ est du type décalé, et sera établi à partir des résultats de l'essai qualificatif sauf avis contraire de la direction de course.

Lors de la mise en place sur la grille, aucun élément de la voiture ne doit dépasser de la start box (emplacement peint au sol).



SUR LA GRILLE DE DEPART

Sur la grille de départ, toute intervention sur les voitures est interdite à l'exception de ce qui suit :

- Dépose et repose du volant,
- Utilisation de la radio et des commandes,

- Mesure et ajustement de la pression des pneus,
- Mesure de la température des pneus
- Serrage des roues
- Accès aux systèmes de gestion moteur et d'acquisition de données,
- Mise en place et retrait des protections contre le soleil ou la pluie,
- Mise en place ou retrait d'adhésif sur la carrosserie et les entrées d'air,
- Connexion et déconnexion d'une batterie d'appoint

Toute autre intervention est interdite sans l'autorisation expresse des officiels. Ceci concerne notamment :

- L'ouverture des capots,
- Le changement de roues.

ZONE DE RASSEMBLEMENT AVANT LA COURSE

Toutes les voitures doivent rejoindre la zone de rassemblement ou pré grille 30 min avant le signal d'ouverture de la voie des stands pour les séances qualificatives et les courses.

Procédure de départ :

H – 11min : Ouverture de la voie des stands (2 tours d'installation sont autorisés)

H – 6min : Fermeture de la voie stands

H – 5min : Panneau 5 minutes – Toutes les voitures doivent être sur leurs 4 roues

H – 3min : Panneau 3 minutes – Evacuation de la grille de départ – 1 mécanicien par voiture

H – 1min : Panneau 1 minute – Moteur – Evacuation de la grille

H – 15sec : Panneau 15 sec – La grille doit être totalement évacuée

H : Départ du tour de formation

4.3 SAFETY CAR

Selon article 2.10 de l'annexe H de la FIA

4.4 FULL COURSE YELLOW "FCY"

Le Directeur d'Epreuve peut déclarer une période Full Course Yellow s'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité.
Le message FCY sera affiché sur les moniteurs et l'instruction Full Course Yellow sera annoncée aux concurrents par la radio de la Direction de Course après un décompte.
Une fois que le message Full Course Yellow est affiché sur les moniteurs, toutes les voitures doivent immédiatement ralentir et maintenir la vitesse annoncée lors du briefing pilote durant toute la durée du FCY, en une seule ligne, et conservent la distance qui les sépare de la voiture de devant et de celle de derrière.
Tous les postes de commissaires présenteront un drapeau jaune agité et un panneau indiquant FCY.
Il est strictement interdit de dépasser sous FCY, sauf en cas de voiture arrêtée, voiture avec problème technique, voiture rentrant ou sortant de la voie des stands.
Toute voiture conduite de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes à tout moment lorsque le FCY est utilisé, sera signalée aux Commissaires Sportifs. Ceci

s'appliquera que la voiture soit conduite sur la piste, dans l'entrée des stands ou dans la voie de sortie des stands.

4.5 ARRIVEE

Le drapeau à damiers sera présenté à la voiture de tête franchissant la ligne d'arrivée dès le temps de course écoulé.
Si le signal de fin de course est donné, pour quelque raison que ce soit avant que le temps prescrit ne soit écoulé, la course sera considérée terminée, au moment où la voiture de tête aura franchi la ligne pour la dernière fois, avant que le signal n'ait été donné.
Si le signal de fin de course est retardé pour quelque raison que ce soit, la course sera considérée comme s'étant terminée au moment où elle aurait dû se terminer.
Après avoir reçu le signal, tous les pilotes doivent parcourir un tour du circuit et emprunter la sortie qui leur sera indiquée par l'organisateur en fonction de leur classement (podium, parc fermé, etc.). Lors de ce tour, les dépassements ne seront pas autorisés, sauf pour dépasser une voiture très lente ou arrêtée. Le Directeur de Course peut dispenser de ce tour supplémentaire les pilotes qui franchissent la ligne d'arrivée à une très faible allure.

4.6 PARC FERME

4.6.1.
Le régime de parc fermé est celui sous lequel se trouvent les voitures à la fin d'une séance d'essais qualificatifs, dès la présentation du drapeau à damiers ou d'un drapeau rouge.
Si c'est du fait d'un drapeau rouge, les voitures seront immobilisées devant leur stand sans aucune intervention mécanique possible sauf si le collège des commissaires en donne l'autorisation.
Pendant la course, en cas d'interruption de la course consécutive à la présentation du drapeau rouge, les concurrents se trouvent également sous le régime du parc fermé et devront se conformer aux instructions du Directeur de Course et/ou de ses assistants.

4.6.2.

A l'arrivée de la course, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé.

4.6.3.
Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire, sauf avis contraire des officiels. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

4.6.4.
Lorsque les voitures se trouvent en régime de parc fermé, toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit :
Par le pilote :
- Dépose et repose du volant,
- Utilisation de la radio et des commandes,
- Coupure des circuits électriques.

Par les techniciens de l'équipe ou des manufacturiers de pneumatiques :
- Mesure de la pression des pneus,
- Mesure de la température des pneus.

Toute autre intervention est interdite sans l'autorisation expresse des officiels chargés de contrôler l'application du régime de parc fermé.
Ceci concerne notamment :
- L'ouverture des capots
- Le changement des roues
- L'accès aux systèmes de gestion moteur et d'acquisition de données, y compris en mode sans fil
- Le retrait de la carte vidéo

4.6.5.

Aucune personne n'est admise à l'intérieur du "parc fermé", sauf autorisation expresse des officiels chargés de contrôler le parc fermé.

ARTICLE 5 – CLASSEMENTS ET PRIX

5.1 VAINQUEUR

Le premier du classement sera celui qui, après avoir franchi la ligne d'arrivée, aura parcouru la distance imposée dans le minimum de temps ou le maximum de distance dans le temps imparti pour les courses en temps réel. Seuls les temps du chronométrage réalisés par les chronométreurs officiels licenciés à la FFSA sont valables et servent à effectuer les classements des essais et courses.

5.2 ORDRE

Les pilotes qui ont franchi la ligne d'arrivée, sont classés d'après le nombre de tours entiers du circuit qu'ils ont accomplis et, pour ceux qui ont accompli un même nombre de tours, d'après l'ordre de leur dernier passage sur la ligne d'arrivée.

5.3 POINTS

Pour marquer des points au classement général de la catégorie, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% de la distance du 1er au classement général de la catégorie cette dernière devant avoir elle-même parcouru minimum 50% de la distance du 1er de la course.
Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% de la distance du 1er de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru minimum 75% de la distance du 1er au classement général de la catégorie.
Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa catégorie, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru minimum 50% de la distance du 1er de la course.
Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru minimum 75% de la distance du 1er au classement général de la catégorie.

5.4 CLASSEMENT PAR COURSE

Il sera établi par course
- un classement général,
- un classement gentleman,
- un classement rookie

5.5 ATTRIBUTION DES POINTS

Le classement de la course référence toutes les voitures prenant le départ et figurant sur la liste officielle autorisées à participer à l'épreuve.

Pour marquer 100% des points au classement général de la catégorie, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% de la distance du 1er au classement général de la catégorie cette dernière devant avoir elle-même parcouru minimum 50% de la distance du 1er de la course.

Pour marquer 50% des points au classement général de la catégorie, une voiture devra avoir parcouru minimum 50% de la distance du 1er au classement général de la catégorie cette dernière devant avoir elle-

même parcouru minimum 50% de la distance du 1er de la course.

Si une voiture a parcouru moins de 50% de la distance du 1er au classement général de la catégorie, elle ne marquera pas de point.

Si le 1er au classement général d'une catégorie a parcouru moins de 50% de la distance du 1er de la course, aucune voiture de la catégorie ne marquera de points.

Les points au classement général de la catégorie seront comptabilisés sur la base du barème ci-après :

Hoosier Formula Cup	
Classement	*Général et par catégorie*
1er	25
2ème	18
3ème	15
4ème	12
5ème	10
6ème	8
7ème	6
8ème	4
9ème	2
10ème	1
Au-delà	0.5

CLASSEMENT GENTLEMAN
Il sera établi un classement général Gentleman par catégorie et par course réservé aux pilotes répondant aux critères suivants :
- pilotes âgés de 40 ans et plus
- non catégorisé ou pas catégorisé mieux que Bronze par la FIA

Les points au classement Gentleman seront comptabilisés selon le même barème que celui utilisé pour le classement général de catégorie (1er Gentleman : 25 points, 2ème Gentleman : 18 points, 3ème Gentleman : 15 points, etc).

CLASSEMENT ROOKIE
Il sera établi un classement général Rookie par course réservé aux pilotes répondant aux critères suivants :
- pilotes âgés de moins de 25 ans à la date du premier épreuve de la saison 2025
- participation à 2 saisons consécutives maximum

Les points au classement Rookie seront comptabilisés selon le même barème que celui utilisé pour le classement général de catégorie (1er Rookie : 25 points, 2ème Rookie : 18 points, 3ème Rookie : 15 points, etc).

5.6 PARTANTS

Tous pilotes sera considéré comme partant dans la mesure où ce dernier figure sur la liste officielle des autorisés à la course.

5.7 CLASSEMENT FINAL DU CHALLENGE

Il y aura un classement final par catégorie. Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de sa catégorie (et éventuellement de sa classe) pour chaque course qui sera à multiplier par le coefficient de la compétition s'il y a lieu.

5.8 EX AEQUO

En cas d'ex aequo entre concurrents, la place la plus élevée au Challenge sera attribuée :

a) Au détenteur du plus grand nombre de premières places,
b) Si le nombre de premières places est identique, au détenteur du plus grand nombre de deuxièmes places,
c) Si le nombre de deuxièmes places est le même, au détenteur du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à qu'un vainqueur apparaisse.

5.9 PRIX PAR EPREUVE

A l'issue de la course, un podium sera effectué pour les 3 premiers pilotes des catégories suivantes :
Classement général de chaque catégorie
Éventuellement classement de chaque classe
Classement des pilotes Gentleman
Classement des pilotes Rookie

Un podium sera réalisé pour les classes et catégories ayant au moins 4 voitures partantes. Les pilotes devront obligatoirement se présenter en combinaison identifiée conformément au plan d'identification établi par l'Ultimate Cup Series.

5.10 PRIX EN FIN DE SAISON

En fin de saison, seront récompensés sur la même base que mentionné précédemment. Classement général de chaque catégorie : cumul des points de catégorie + éventuellement classe.
Classement des pilotes Gentleman de chaque catégorie. Il n'y aura pas de prix pour les classes ou catégories comptant moins de 4 pilotes.
Classement des pilotes Rookie récompensée par la prise en charge de l'ensemble des frais d'engagement de la saison suivante offerts dans le cadre de l'Ultimate Cup Series, quel que soit le challenge choisi OU Rookie test offert dans un team.

5.11 TROPHEE

Des trophées seront distribués à chaque pilote prétendant au podium de chaque course et aux classements de fin de saison.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 ZONE DES STANDS

Lorsque le circuit le permet, la voie des stands est divisée en trois zones :

- "Voie rapide" : c'est la voie la plus proche du mur de la zone de signalisation. Une voiture ne peut accéder à la voie rapide que par ses propres moyens.
- "Voie d'accélération et de décélération" : c'est la voie centrale.

- "Zone de travail" : c'est la partie la plus proche des stands où il est permis de travailler sur les voitures. Elle est matérialisée d'un côté par un mur ou par une ligne peinte devant le rideau du stand et de l'autre par une ligne de séparation avec la voie centrale.

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

6.1.1.
Tout pilote ayant dépassé le lieu de son emplacement d'arrêt ne peut y revenir que moteur arrêté, la voiture étant poussée à la main.

6.1.2.
En sortie de stands, un feu tricolore (rouge - vert - bleu) actionné par un commissaire est utilisé comme suit :

- À tout moment, les conducteurs prenant la piste doivent respecter le feu rouge ou vert.

- Un feu clignotant bleu est allumé à la sortie de la voie des stands lorsqu'une voiture en piste arrive à proximité de la sortie.

6.1.3.
Pour reprendre la piste, le pilote rejoindra immédiatement la route de course que constitue la voie des stands, en franchissant la ligne continue qui délimite la zone d'arrêt dite "zone de travail".

6.1.4.
Tout usage irrégulier (accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie) de la zone des stands fera l'objet de pénalités (voir annexe 4).

6.1.5.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas admis dans la voie des stands en dehors de la période réservée au Pit-Walk.

6.2 AIRE DE SIGNALISATION

Seront désignés 2 personnes par voiture afin qu'ils aient un emplacement en bord de piste dont l'accès est autorisé pendant toute la durée des essais et de la course. Cet emplacement sera autorisé par le biais d'un brassard orange dûment identifiable et spécifique à la catégorie.

Ces membres pourront donner aux pilotes les indications utiles, sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux et/ou feux semblables à ceux utilisés par l'organisation, seulement de cet emplacement.

Pénalisations : voir Annexe 4

6.3 AFFECTION DES STANDS – PARC CONCURRENTS

Le Promoteur est seul compétent pour l'affectation des stands et les emplacements dans les parcs concurrents.

6.3.1.

La localisation du panneau officiel d'affichage sera indiquée dans le règlement particulier. Celui-ci ne devra comporter que les informations ayant reçu l'aval du Collège des Commissaires Sportifs ou du Directeur de Course. En complément du tableau d'affiche, les résultats et informations importantes seront communiquées via le canal de discussion WHATSAPP.

6.3.2.

Les concurrents devront se conformer au règlement de police du circuit et notamment l'utilisation des sanitaires, des prises de courant ou d'eau, la circulation dans le parc, le respect des riverains pour ce qui concerne la mise en route des moteurs en dehors des heures prescrites.

Dès la fin des vérifications techniques préliminaires, toute voiture vérifiée ne peut quitter les installations du circuit sans un accord exprès du Directeur de Course.

6.3.3.

L'organisateur de l'épreuve aura toute latitude pour faire respecter le règlement concernant le parc concurrent et devra faire un rapport au Collège des Commissaires Sportifs pour tout manquement à l'une des règles énoncées ci-dessus.

Tout manquement aux règles définies par cet article pourra faire l'objet d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

VOITURES PARTICULIERES

Le Promoteur pourra interdire l'accès du parc aux voitures particulières, à l'exclusion des véhicules d'assistance, à condition qu'il mette à la disposition de celles-ci un parking aménagé situé à proximité immédiate du parc concurrent.

OPERATIONS COMMERCIALES

Toute opération à caractère commercial ou promotionnel devra avoir reçu, par écrit, l'autorisation du promoteur et de la Direction du circuit.

ARTICLE 7. INCIDENTS – RECLAMATIONS - APPEL

Réclamations et appels – voir Article VII et VIII des Prescriptions Générales FFSA.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra infliger des pénalités supplémentaires à l'Annexe 4 pour toute infraction ne respectant pas le présent règlement, même si ces infractions ne sont pas inscrites à l'Annexe 4.

7.1 INCIDENTS

Un "incident" signifie un fait ou une série de faits impliquant un ou plusieurs pilotes, ou toute action d'un pilote,

qui est rapporté aux Commissaires Sportifs par le directeur de l'épreuve (ou noté par les Commissaires Sportifs et rapporté au directeur de l'épreuve pour enquête), et qui :

- A nécessité la suspension d'une course en application de l'Article 150 ;
- A violé le présent Règlement Sportif ou le Code ;
- A fait prendre un faux départ à une ou plusieurs voitures ;
- A causé une collision ;
- A fait quitter la piste à un pilote ;
- A illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime par un pilote ;
- A illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.

A moins qu'il ne soit totalement clair qu'un pilote est à l'origine d'un des cas susmentionnés, tout incident impliquant plus d'une voiture fera généralement l'objet d'une enquête après la course.

La décision de mise sous enquête sera communiquée au concurrent par écran et/ ou par le Chargé des Relations avec les Concurrents. Le pilote mis en cause ne pourra pas quitter le circuit sans avoir été entendu par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.2 PENALITES

Les pénalités suivantes pourront être appliquées

PENDANT LES ESSAIS

Présentation d'un panneau fond noir lettres STOP and GO (dimensions 60 x 40 cm) accompagné du numéro du pilote concerné :

- Pour non-respect des drapeaux,
- Pour conduite anti sportive,
- Pour non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation,

Et également :

- Annulation du temps du tour au cours duquel cette infraction a été constatée, pour non-respect de la route de course,
- Annulation du meilleur temps de la séance d'essais pour non-respect des drapeaux, la pénalité pouvant être accentuée selon la gravité de l'infraction,
- Annulation des temps réalisés dans la séance concernée pour conduite anti sportive.

Ces décisions seront communiquées au plus vite au concurrent ou à son représentant.

PENDANT LA COURSE

7.2.1.

Présentation d'un panneau fond noir lettres blanches PASSAGE voie des STANDS Drive Through (dimensions 60 x 40 cm) accompagné du numéro du pilote concerné :

- Pour départ anticipé,
- Pour simulation de départ lors du tour en formation,
- Pour non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ, ou non-respect de ligne
- Pour dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé ou sous procédure Safety Car,
- Pour non-respect de la route de course,
- Pour conduite anti-sportive,
- Pour non-respect des drapeaux,
- Pour non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation.

Une pénalité de Drive Through notifiée à un concurrent au cours des trois derniers tours par la Direction de Course, sera transformée automatiquement en une pénalité de 30 secondes dans le classement de la course.

7.2.2.
Présentation d'un panneau noir lettres blanches STOP and GO (dimensions 60 x 40 cm) accompagné du numéro du pilote concerné :

- Pour non-respect du temps de conduite.

La durée de la pénalité sera celle découlant de l'infraction.
Le STOP AND GO sera fait devant le box du concurrent sous la responsabilité du team manager.

7.2.3.

A la présentation d'un des panneaux ci-dessus, accompagné du numéro du pilote concerné, la pénalisation devra être appliquée dans les 3 tours qui suivront la notification de l'infraction par le Directeur de Course. La pénalité ne doit pas être effectuée sous FCY ou sous safety car.

7.2.4.
La présentation de l'un des panneaux ci-dessus sera faite, au besoin, lors de trois passages successifs (hors FCY ou SC) de la voiture devant la Direction de Course.
Si cette manœuvre répétée demeure sans effet, le Collège des Commissaires Sportifs convoquera le pilote concerné et prendra toutes pénalités qu'il jugera utiles selon la gravité et la répétitivité de l'infraction.

7.2.5.

Sur rapport ou demande du directeur de course, il appartiendra aux commissaires sportifs de décider si un ou des pilote(s) impliqué(s) dans un incident doi(ven)t être pénalisé(s).
Les Commissaires Sportifs pourront infliger à tout pilote impliqué dans un incident, en plus des pénalités existantes, un recul de places sur la grille de départ pour une course ultérieure disputée par le pilote. Cette pénalité ne doit être appliquée qu'en cas de conduite antisportive.

7.2.6.
Les pénalités de Drive Through et Stop and Go, ne sont susceptibles ni de réclamation ni d'appel.

7.2.7.
Les pénalités financières seront à verser à Ultimate Cup Series. Les sommes récoltées seront attribuées à une ou plusieurs associations choisies par le promoteur.

7.3 DISQUALIFICATION

Toute décision de disqualification d'un pilote prise par les Commissaires Sportifs pendant le déroulement des essais ou de la course sera signifiée par les soins du Directeur de Course après présentation d'un drapeau noir par note écrite motivée remise au pilote.

7.3.1.
En cas de disqualification d'un pilote, le Collège des Commissaires Sportifs décidera si les pilotes immédiatement classés après lui remontent d'une place ou non.

7.3.2.

Un Commissaire Sportif notera les infractions pour lesquelles la récidive est de nature à aggraver la pénalité, le Collège des Commissaires Sportifs étant seul habilité à fixer la notion de récidive.

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : IS/4 – 2026
DATE : 17 novembre 2025

Règlement Technique

ARTICLE 8 - VOITURES ADMISES

Sur invitation et après acceptation du dossier par le promoteur.

La **Hoosier Formula Cup** est ouverte uniquement aux voitures de la catégorie F3 Régionale

- Chassis Tatuus F3 T-318
- Moteurs Alpine et Alfa Romeo
- Boîte de vitesses configurée avec les rapports FIA Formule Régionale 2025 (1er rapport : 16/36, 2eme rapport : 16/25, 3eme rapport : 22/27, 4eme rapport : 31/32, 5eme rapport : 21/19, 6eme rapport : 29/24)

ARTICLE 9 – PUBLICITÉ

9.1 PUBLICITE OBLIGATOIRE

Les concurrents et pilotes participants à la **Hoosier Formula Cup** doivent apposer sur leur voiture pour chaque épreuve et ce avant le début des vérifications techniques, la publicité imposée par le Promoteur (voir tailles et emplacements selon le plan d'identification Ultimate Cup Series annexe 2). Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.
En aucun cas, l'identification des voitures définie par le Promoteur ne pourra être modifiée par les pilotes et/ou les concurrents.
Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité en concurrence avec la **Hoosier Formula Cup** et l'un de ses partenaires (sauf accord donné par le Promoteur).
En cas de non-respect du plan d'identification défini par Ultimate Cup Series, des pénalités seront infligée (voir annexe 4).

9.2 PLAN D'IDENTIFICATION

Le plan d'identification à respecter est détaillé à l'annexe 2.

ARTICLE 10 – PLAN D'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE

10.1 NUMÉRO DE COURSE

Un numéro de course valable pour toute la saison sera attribué à chaque voiture. Il devra être positionné selon le plan d'identification.
Les numéros doivent être placés conformément au plan d'identification défini par Ultimate Cup Series.
Dimensions : Hauteur de chiffre : 19cm, Largeur de chiffre : 11cm, Espace entre 2 chiffres : 3cm.
Couleur : **Chiffres blancs ou noir, selon couleur de la carrosserie.**
Police : SF TRANS ROBOTICS

Un kit de 3 ensembles de numéros sera disponible auprès du Promoteur.
Les numéros seront à poser sur la carrosserie. Il appartient au concurrent de s'assurer que les numéros de course seront visibles en toute circonstance.

ARTICLE 11 – PNEUMATIQUES - CARBURANT - EQUIPEMENT

11.1 PNEUMATIQUES

Hoosier est le fournisseurs unique de pneus, la distribution et le montage sur circuit sera assurée par APR.

Toutes les voitures devront être équipées en pneus Hoosier commandés et/ou achetés chez APR. Toute commande se fera au maximum 10 jours avant l'épreuve, à la société :

A.P.R.
3, rue du Pavin Parc logistique 63360 GERZAT / FRANCE
Tel: +33 (0) 4 73 24 24 24 **Fax**: +33 (0) 4 73 25 57 70
apr-contact@apr-europe.com

Les dimensions des roues doivent correspondre aux normes techniques propres à la voiture. Les pneus seront identifiables grâce à un système de marquage spécifique.

Aucun autre type de pneus et/ou de marque ne sera toléré, que ce soit aux essais privés, essais libres, essais qualificatifs et en course. Lors de ces séances, tous les pneumatiques utilisés (slick ou pluie) doivent porter le sticker spécifique de la série (sauf dérogation donnée par le promoteur). Le non-respect de cette règle entraînera des sanctions.

Tout système pour chauffer les pneus (couvertures chauffantes ou autre) ou assurer un quelconque traitement chimique est interdit.

Les bouchons de valve sont recommandés lors des essais privés, libres, qualificatifs et les courses.

Le nombre de pneus slicks est limité à 2 sets de pneus neufs soit 4 avant et 4 arrières par épreuve (incluant essais qualificatifs et courses) avec une seule dureté de gomme.

Les pneumatiques pluie ne sont pas limités en nombre. Le panachage slick/pluie est interdit.

Les pneus pour piste humide pourront être utilisés uniquement si la piste a été déclarée humide par le Directeur d'Épreuve / Directeur de Course pour la séance d'essais (essais libres, qualifications) ou la course.

Un marquage spécifique (code barre) identifiera ces pneus. Chacun de ces pneus devra être enregistré au minimum 1 heure avant le début de la 1ère séance d'essais qualificatifs. Dans le cas contraire une pénalité pourra être attribuée par le collège des commissaires sportifs.

Quatre pneumatiques supplémentaires (avant ou arrière) dit « joker » pourront être utilisés en cours de saison en cas de pneumatique détérioré, après avis du fournisseur de pneumatique et validation du contrôleur technique. En cas d'engagement à la course, un seul pneumatique supplémentaire pourra être accordé. Cette dotation ne pourra pas excéder quatre pneumatiques supplémentaires dits « joker » durant la saison.

11.2 CARBURANT

- Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J
- L'utilisation du carburant fourni par l'organisateur est obligatoire dès le début des essais privés et pour toute la durée de l'épreuve. Des contrôles seront effectués.
- Tout additif est interdit.

Type de réservoirs acceptés :
Conforme à la fiche d'homologation de la voiture

11.3 EQUIPEMENT

ÉCHAPPEMENT

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire.
Le bruit généré par la voiture en statique ne doit pas dépasser 100dB (A) aux trois quarts du régime maximum.
Cette mesure est effectuée à une distance de 0.5 m et à un angle de 45° par rapport au point de sortie de l'échappement.

- Toutes les mesures prises pour garantir que les limites maximales de bruit ne sont pas dépassées doivent être de nature permanente, et ne pas être annulées par la pression des gaz d'échappement.

Des contrôles pourront avoir lieu lors des vérifications techniques, pendant les essais et les courses.
Une zone de mesure du bruit, sera disponible à proximité du local technique, le jour des contrôles techniques.
Cette mesure servira à établir une base de données « mesures statiques » dont le seul but est informatif et préventif.

TRANSPONDEUR

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve d'un transpondeur COBRA 360.

Le concurrent est responsable du bon montage du système et de son bon fonctionnement en permanence.
Il est de la responsabilité du Team Manager de s'assurer à tout moment que le nom du pilote indiqué sur les écrans de chronométrage est bien celui du pilote qui se trouve à l'intérieur de la voiture. Si le nom affiché sur les moniteurs n'est pas celui du pilote se trouvant à l'intérieur de la voiture, le Team Manager doit en informer la direction de course et le chronométrage immédiatement.
Les positions transpondeur seront déterminées par la fiche d'engagement rendu par le concurrent, ou, à défaut, par la liste des engagés à l'épreuve.

LEST

Lorsqu'une voiture comporte un lest pour être au poids règlementaire, ce lest doit être déclaré par le concurrent et être plombé lors des vérifications techniques. Le lest doit être fixé de telle façon que des outils soit nécessaires pour le retirer.
L'installation éventuelle du lest doit être conforme à l'homologation de la voiture ou, à défaut, à l'article 252-2-2 de l'annexe J FIA.

TELEMETRIE - TRANSMISSION

Le transfert de données par télémétrie est autorisé. La liaison radio est autorisée sur les voitures.

Il est fortement recommandé aux équipes d'avoir une radio calée sur la fréquence de la direction de course. Elle pourra être rendue obligatoire si les conditions l'exigent.

Cette radio sera utilisée par le directeur de course pour communiquer avec les équipes. Les équipes ne peuvent utiliser cette fréquence pour aucune autre information. Les informations données sur la fréquence radio de la direction de course seront aussi affichées sur les écrans. Tous ces messages, écrits ou oraux, doivent être respectés. Toutes les équipes doivent être connectées au système de messagerie de la direction de course.

SPÉCIFICITÉS – MISE EN MARCHE

Le moteur doit être mis en marche par le pilote seul, assis au volant sans aide extérieure. C'est la seule procédure admise pour le départ de la course et pour les mises en marche ultérieures durant la course.

Le démarrage à l'aide de batterie additionnelle est autorisé sur la grille de départ.

ANNEAU DE REMORQUAGE

Toutes les voitures doivent être équipées à l'avant et à l'arrière d'un anneau ou d'une sangle de remorquage conforme à la fiche d'homologation de la voiture.

CAMERA EMBARQUEE

La caméra embarquée est obligatoire et doit être montée de façon à ce qu'elle filme la piste de course vers l'avant. Les données du système de caméra intérieure peuvent être utilisées par les commissaires sportifs, le Superviseur Sportif Officiel, et/ou le Directeur de Course, ou le Promoteur, pour enquêter sur tout incident. La marque et le type de caméra sont libres.

La caméra doit impérativement être installée avant les vérifications techniques. Seules les fixations mécaniques et rigides sont autorisées. Le montage sera à faire valider par les commissaires techniques. La caméra intérieure doit toujours être activée et réglée sur le mode enregistrement lorsque la voiture est en piste ou dans la voie des stands. Tout manquement peut entraîner une pénalité. Toute installation de caméra en extérieur est interdite.

MATÉRIEL DANS LA PIT-LANE

Les potences repliables, support(s) de flexible(s) d'air ou d'éclairage ne doivent pas dépasser la limite extérieure de la « zone de travail » et doivent se trouver à un minimum de 2 mètres au-dessus du sol.
Les bouteilles d'air doivent être solidement attachées ou ancrées Une protection autour des vannes et du détendeur doit être mise en place en permanence. La conformité des installations et les dates de validité des bouteilles d'air seront contrôlées.
Aucune bouteille d'air ne pourra se trouver au-delà de la ligne des 2,5m. Les bouteilles mobiles sont uniquement autorisées dans le box et sur la grille de départ.

ANNEXES AUX REGLEMENTS SPORTIF ET TECHNIQUE

ANNEXE 1 – ***Charte Graphique***
ANNEXE 2 – ***Plans d'identification***
ANNEXE 3 – ***Arrêt d'une course***
ANNEXE 4 – ***Pénalités***

ANNEXE 1

CHARTES GRAPHIQUE

GP MOTORS SPORT SÉRIES SA
Route des Bonnesfontaines 6, 1700 FRIBOURG - Suisse
+41 26 321 31 82

@ultimatecupseries
www.series.ultimatecup.racing

ANNEXE 2
PLANS D'IDENTIFICATION

A – Combinaison pilote

B - Monoplace

GP MOTORS SPORT SÉRIES SA
Route des Bonnesfontaines 6, 1700 FRIBOURG - Suisse
+41 26 321 31 82
@ultimatecupseries
www.series.ultimatecup.racing

ANNEXE 3

ARRET D'UNE COURSE ET NOUVEAU DEPART

Arrêt de la course	Position des voitures après l'arrêt	Procédure à appliquer	Distance	Grille	Classement points attribués
Moins de 2 tours.	Sur la grille	Nouveau départ	Distance d'origine moins 2 tours, ou le temps total moins 4 minutes	D'origine	Attribution de la totalité des points
Plus de 2 tours et moins de 75 % de la distance ou du temps prévus.	Sur la grille	Nouveau départ pour une deuxième partie de course	Deuxième partie calculée pour compléter la distance d'origine moins 2 tours, ou le temps total moins 4 minutes	Constituée par le classement au tour précédant l'arrêt de la course	Classement établi par addition des tours et du temps (épreuves régionales : classement établi selon l'arrivée de la deuxième partie de la course). Attribution de la totalité des points. En cas d'impossibilité de donner un nouveau départ : attribution de 50% des points.
Plus de 75 % de la distance ou du temps prévus.	Parc fermé	Course terminée			Classement établi au tour précédant l'arrêt de la course. Attribution de la totalité des points

GP MOTORS SPORT SERIES
GP MOTORS SPORT SÉRIES SA
Route des Bonnesfontaines 6, 1700 FRIBOURG - Suisse
+41 26 321 31 82
@ultimatecupseries
www.series.ultimatecup.racing

ANNEXE 4
PENALITES

QUALIF Non respect du DAMIER(1 tour suppl.)	Annulation du meilleur temps
QUALIF Non respect des drapeaux	Annulation du meilleur temps / STOP and GO
QUALIF Non respect consignes sécurité dans les stands	Annulation du meilleur temps / STOP and GO
QUALIF Track limite	annulation meilleur temps + temps du tour
RACE Comportement dangereux	Drive Through
RACE Track Limit	1et 2 avertissement, 3 et 4 péna 5 sec, 5° Drive Through
RACE Track Limit a*vec avantage sans rendre la place*	5 secondes
RACE Départ anticipé	5 secondes à Drive Through (avantage)
RACE Dépassement sous procédure Safety Car	Drive Through
RACE Conduite anti-sportive	Drive Through
RACE Non-respect des drapeaux	Drive Through
RACE Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands	Drive Through
RACE Mauvaise position sur l'emplacement sur la grille	5"
RACE Dépassement en dehors de la ligne de course avec gain de place au départ	Drive Through
RACE Comportement dangereux pendant le tour de formation	Drive Through

GP MOTORS SPORT SÉRIES SA
Route des Bonnesfontaines 6, 1700 FRIBOURG - Suisse
+41 26 321 31 82
@ultimatecupseries
www.series.ultimatecup.racing